

## BIBLIOGRAPHIE

### Bulletin de théologie du diaconat

On aurait tort de se laisser arrêter par l'impression d'archéologisme que donne presque inmanquablement à celui qui n'en est pas informé le thème de la restauration du diaconat. Ce serait se couper de tout un courant de recherches qui, par des voies qui vont du plus abstrait au plus concret, débouche sur quelques-unes des questions majeures posées au christianisme contemporain.

Restaurer le diaconat dans l'Eglise, c'est en effet réintroduire dans un ensemble un élément qui en avait disparu, et par le fait même remettre en question les relations que son absence avait permis d'établir entre les autres éléments. Le rapide examen de quelques publications théologiques françaises récentes sur les nouveaux diacres permettra de se rendre compte que l'enjeu effectif de cette question en apparence périphérique est en vérité une révision de la manière dont sont conçues et vécues dans l'Eglise des réalités aussi fondamentales que la relation de l'Eglise au monde, le couple sacerdoce-laïcat, le culte, la théorie et la pratique du sacerdoce ministériel<sup>1</sup>.

#### *Le diaconat, l'ecclésiologie et le culte.*

La disparition progressive du diaconat joue le rôle d'un révélateur. Elle invite à une relecture ecclésiologique de l'histoire,

1. Publié sous la direction de P. WINNINGER et Y. CONGAR, *Le Diacre dans l'Eglise et le monde d'aujourd'hui* (Coll. « Unam Sanctam », 59. Ed. du Cerf, Paris, 1966 ; 314 pp.) est un dossier historique, géographique et théologique sur le diaconat et sa restauration. On y trouve l'essentiel des Actes du congrès de Rome sur le diaconat (22-24 octobre 1965), des études reprises au recueil allemand *Diaconia in Christo* (Freiburg, 1962) et des articles originaux. Trois études historiques sont consacrées au diacre dans le N. T. (J. LÉCUYER), aux développements ultérieurs du diaconat (W. CROCE) et à sa restauration (J. HORNEF et P. WINNINGER) ; deux autres articles examinent le lieu théologique constitué par les formulaires d'ordination orientaux (I. DOENS) et romain (B. KLEINHEYER). L'information est largement ouverte sur les confessions chrétiennes : Orient (R. CLÉMENT), anglicanisme (S. RAYBURN), protestantisme (H. KRIMM). Un tour d'horizon permet de faire le point sur ce qui se passe non seulement en France

où l'on s'aperçoit avec Y. Congar<sup>2</sup> que les notions d'Eglise, de ministère et de culte sont étroitement articulées entre elles. Si le diaconat (ainsi d'ailleurs que d'innombrables services et ministères institués ou non) a disparu, cela vient du fait que l'Eglise s'est peu à peu polarisée sur le culte, conçu lui-même de manière de plus en plus sacramentelle et cérémonielle, et systématisé trop rigidement au Moyen Age autour d'une conception statique de l'eucharistie. La réduction des ministères au seul ministère sacerdotal a suivi celle de la liturgie du Nouveau Testament au sacramentel-consécratoire<sup>3</sup>. Les traités d'ecclésiologie, qui apparaissent au terme de cette évolution, entérinent et développent une ecclésiologie à deux termes à saveur juridique : hiérarchie et laïcat.

(R. SCHALLER), mais en Amérique latine (F. LÉPARGNEUR), en Afrique et en Asie. Il est également question du statut canonique des diacres, de leur spiritualité, de leur formation et des problèmes que pose le diaconat aux frères laïcs des congrégations religieuses. Le cœur de l'ouvrage est évidemment constitué par les réflexions théologiques de K. RAHNER, Y. CONGAR, H. DENIS, E. MARCUS, A. KERKVOORDE et P. WINNINGER, auxquelles cette chronique est particulièrement consacrée.

En 1967 ont paru deux monographies destinées au grand public : celle de H. DENIS et R. SCHALLER, *Diacres dans le monde d'aujourd'hui* (Coll. « Textes conciliaires et post-conciliaires avec commentaire et point de la recherche ». Apostolat des Editions, Paris, 1967 ; 124 pp.), développe principalement les positions que ces auteurs avaient exposées dans leur contribution au recueil *Le diacre dans l'Eglise...* qui vient d'être mentionné. Jean ROMARY, délégué au Comité national du diaconat pour la région parisienne, en a donné un compte rendu analytique pénétrant dans *Vocation*, n° 242, avril 1968, pp. 238-243. — La monographie de P. WINNINGER, *Les diacres, histoire et avenir du diaconat* (Coll. « L'Eglise en son temps ». Ed. du Centurion, Paris, 1967 ; 147 pp.), se veut explicitement un résumé de l'essentiel du recueil *Le diacre dans l'Eglise...* On trouve dans ce volume le texte du Motu proprio *Sacrum diaconatus, ordinem* du 18 juin 1967, ainsi que les adresses des centres allemands, français et belge du diaconat.

En 1968, H. BOURGEOIS et R. SCHALLER ont publié sous le titre *Nouveau monde, Nouveaux diacres* (Coll. « Remise en cause ». Ed. Desclée, Paris, 1968 ; 200 pp.) un livre de dialogue, où les aspirations des candidats au diaconat rencontrent les réactions d'un public varié. Cet ouvrage alerte et intelligemment écrit constitue la meilleure introduction à la problématique du nouveau diaconat.

La revue *Vocation* a de son côté consacré deux de ses livraisons au diaconat. On retiendra particulièrement dans le n° 234 (avril 1966) l'article de J. COLSON sur *Le diaconat aux premiers siècles de l'Eglise* (pp. 273-293), qui cite de nombreux textes, ainsi que le dossier des *Recherches et réalisations actuelles dans le monde* présenté par R. IZARD (pp. 352-387). Dans le n° 242 (avril 1968) de *Vocation*, on trouvera un nouveau dossier de R. IZARD consacré à l'ensemble de la recherche française sur le diaconat, sous le titre *Positions et propositions* (pp. 199-228), et une analyse du Motu proprio *Sacrum diaconatus ordinem* par H. DENIS (pp. 191-198).

2. Y. CONGAR, *Le diaconat dans la théologie des ministères*, dans *Le diacre*, pp. 121-141 (= *Vocation*, n° 234, pp. 273-293).

3. Cette vue d'ensemble d'Y. CONGAR complète heureusement l'analyse de W. CROCE qui, dans son *Histoire du diaconat (Le diacre..., pp. 27-68)*, attribue la responsabilité de la décadence de cet Ordre à la fascination que le culte a exercée sur les diacres au détriment de leur activité sociale.

Vatican II a permis le redressement de cette ecclésiologie juridique. L'Eglise a été redéfinie comme peuple de Dieu dans le monde (mission), en marche vers la consommation de son union définitive avec Dieu (eschatologie), sous la mouvance actuelle du Christ agissant par son Esprit (seigneurie du Christ). L'ecclésiologie est désormais pensée, non plus en deux mais en trois termes : le peuple, structuré par les ministères qui lui sont intérieurs, et agi par le Christ. L'ontologie de la grâce se voit reconnaître le rôle premier qui est le sien. En sens inverse de l'évolution historique, cette régénération de l'Eglise doit s'étendre aux ministères, repensés en fonction de la mission et sainement relativisés à la lumière de la seigneurie actuelle du Christ. Par eux il devra également atteindre le culte, qui est à redécouvrir comme culte du Nouveau Testament. En brisant le monopole sacerdotal et en libérant ainsi les ministères, la restauration des diaques, qui ont pour vocation d'unir en leur personne les trois diaconies de la liturgie, de la parole et de la charité, contribuera à réinstaurer le lien entre la vie quotidienne et le culte, entre la charité et l'eucharistie.

#### *Sacerdoce et ministère.*

Avec la restauration du diaconat, la systématisation du sacrement de l'Ordre autour de la seule notion post-biblique de sacerdoce ministériel semble périmée. On n'impose pas les mains au diacre « en vue du sacerdoce, mais en vue du ministère », déclare le n° 29 de *Lumen Gentium*, reprenant un passage tronqué de la *Tradition apostolique* d'Hippolyte<sup>4</sup>. Dom Kerkvoorde porte tout son effort sur ce problème et en déploie les difficultés<sup>5</sup>. Il note avec raison combien il serait dangereux de bâtir une théologie de l'Ordre sur une dichotomie entre sacerdoce et ministère. Il y a en premier lieu une incohérence logique à opposer le tout qu'est le ministère à la partie qu'est le sacerdoce

4. *In diacono ordinando solus episcopus imponat manus propterea quia non in sacerdotio ordinatur, sed in ministerio episcopi, ut faciat ea quae ab ipso jubentur* (HIPPOLYTE, *Tradition Apostolique*, éd. B. Botte, Münster in W., 1963, p. 22). Dans son livre sur *La Fonction diaconale aux origines de l'Eglise* (Paris, 1960), J. COLSON a donné de ce texte une interprétation philologiquement discutée qui pèse d'un grand poids sur la théologie du diaconat. Il fait de *ministerio episcopi* non pas le « service de l'évêque » (génitif objectif) mais « le ministère qui appartient à l'évêque » (génitif subjectif) et que celui-ci est censé donner en participation au diacre seul, comme il donne au prêtre seul la participation à son sacerdoce. Dans son article sur *Le diaconat à la lumière du rituel d'ordination selon le Pontifical Romain* (cf. *Le Diacre...*, p. 113), B. KLEINHEYER réfute la position de J. COLSON et exprime l'opinion que les rapports entre le presbytérat et le diaconat ne sont décrits par Hippolyte que de manière négative : le diacre ne fait pas partie du presbyterium.

5. A. KERKVOORDE, *Esquisse d'une théologie du diaconat*, dans *Le diacre...*, pp. 155-183. Voir surtout du même auteur : *Eléments pour une théologie du diaconat*, dans *L'Eglise de Vatican II*, tome III (Paris, 1966), pp. 943-991.

comme une réalité inférieure à une réalité supérieure<sup>6</sup>. Il y a aussi une incohérence théologique à réserver aux évêques et aux prêtres le sacerdoce ministériel, car on est obligé de situer le diacre ou bien dans un *no man's land* entre le sacerdoce ministériel et le sacerdoce des fidèles, ou bien du côté du laïcat. Après avoir noté que les textes conciliaires n'ont pas tous sur le sacrement de l'Ordre la même optique que le n° 29 de *Lumen Gentium*<sup>7</sup>, Dom Kerkvoorde signale qu'à côté de la tendance antidiaconale orientale et gallicane des *Constitutions apostoliques* et des *Statuta Ecclesiae Antiqua*, dont le Concile s'est fait l'écho dans son texte sur la rénovation du diaconat, il existe un autre courant patristique représenté par saint Léon et Optat de Milève, qui range le diacre dans l'*ordo sacerdotalis* ou parle à son propos de *tertium sacerdotium*<sup>8</sup>. Il n'est donc pas illégitime, pour Dom Kerkvoorde, de rendre coextensives les notions de sacerdoce et de hiérarchie, en y incluant le diacre. Tout dépend bien entendu — et cette observation marque en même temps les limites de cette « esquisse d'une théologie du diaconat » — de ce qu'il faut entendre par sacerdoce ministériel. Si on le définit, non comme un pouvoir consécrationnaire, mais comme le service général de l'autel exprimant liturgiquement la fonction sociale du ministère, il est parfaitement légitime d'inclure le diaconat dans le sacerdoce, car à ses fonctions liturgiques d'intermédiaire entre l'assemblée et la présidence, l'offrande et l'autel, le mystère et la communion, correspond chez le diacre la fonction sociale d'intermédiaire qu'il est appelé à remplir entre le peuple et les degrés supérieurs de la hiérarchie. Mieux vaudrait cependant, pour désigner la hiérarchie des trois Ordres, abandonner le vocabulaire trop marqué du « sacerdoce » pour adopter définitivement la notion de « ministères »<sup>9</sup>.

#### *Recherches sur la signification spécifique du diacre.*

Pour exprimer la spécificité du diaconat par rapport aux autres ministères hiérarchiques, plusieurs théologiens du diaconat refusent de s'engager dans une problématique des pouvoirs, car

6. La théologie catholique du sacrement de l'Ordre est marquée par le concept philosophique de participation. Logiquement, cette dernière ne peut se concevoir que sur la base d'une réalité *une* partagée selon des *degrés* différents.

7. LG n° 20, par exemple, semble attribuer aux trois degrés la fonction sacerdotale.

8. Une enquête plus étendue serait souhaitable pour vérifier la portée exacte de ces textes.

9. « Les fonctions hiérarchiques dans leur ensemble sont beaucoup mieux définies comme "ministère" que comme "sacerdoce". Le sacerdoce n'est que l'aspect rituel ou sacramentel de la fonction hiérarchique, il est en soi un "ministère" du Christ-Prêtre et un "ministère" de la communauté chrétienne, il ne peut être séparé des autres aspects ou fonctions de la hiérarchie sous peine de se réduire à un ritualisme étranger à la vie » (A. KERKVOORDE, *Éléments pour une théologie du diaconat*, p. 974).

elle leur paraît sans issue. D'un même mouvement, ils se refusent à chercher parmi les fonctions concrètement exercées ou à exercer par le diacre quelque chose qui lui appartienne en propre. Ils se tournent donc, avec les risques inévitables d'abstraction que comporte une telle démarche, vers la signification du diaconat<sup>10</sup>. La voie ouverte semble intéressante, mais les essais sont inégalement convaincants. Leur point de départ commun est la conception de la hiérarchie comme représentation du Christ-Tête, développée dans *Lumen Gentium*<sup>11</sup>.

Dans une brève note sur *La spécificité du diaconat*<sup>12</sup>, E. Marcus tente de mettre en relief la signification des ministères à l'intérieur de l'Eglise conçue comme signe et instrument de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain. Ce signe ecclésial du salut est, dans la réalité perceptible, la charité vécue en Eglise. D'origine divine, cette charité exige une initiation, qui est le fruit de l'écoute de la Parole, de la conversion du cœur et de l'eucharistie, où les ministres jouent un rôle important. La présence visible de ces ministres initiateurs prouve au monde que les chrétiens ne prétendent pas trouver en eux-mêmes la loi d'amour dont ils se réclament. Après avoir déterminé ainsi ce qui lui paraît être le rôle spécifique de la hiérarchie, E. Marcus laisse son lecteur dans le vague en ce qui concerne la spécificité du diaconat appelé à signifier « de façon meilleure » ou « plus évidente encore » que la charité de tout le peuple requiert des initiateurs et donc ne peut venir que de Dieu.

Suivant la même voie de la signification du ministère diaconal, H. Denis cherche avant tout la raison d'être de la hiérarchie du côté du mystère de l'Eglise : en participant à l'œuvre commune de l'Eglise, les ministres, signes du Christ-Tête, signifient que cette œuvre se rapporte à son seul auteur Jésus Christ. Dans un premier article sur *Le diaconat dans la hiérarchie*<sup>13</sup>, H. Denis s'appuie sur la signification du presbytre pour en déduire la signification du diacre. Le presbytre est le président de l'eucharistie ; il exprime ainsi davantage le rassemblement ecclésial toujours donné par le Christ dans son principe. A l'opposé, le diacre sera défini comme l'expression du rassemblement ecclésial en train de se faire et donc comme le ministre de l'« Eglise du seuil ».

Dans la partie centrale de la monographie sur les *Diacres dans le monde d'aujourd'hui*, que le même auteur a publiée en collaboration avec R. Schaller, on retrouve un procédé assez sem-

10. Voir les remarques pertinentes de J. ROMARY dans *Vocation*, n° 242, pp. 241-242, sur le danger qu'il y a à faire passer au second plan la prise en considération des exigences actuelles de la mission apostolique de l'Eglise dans le monde et à trop attendre de la restitution à l'Eglise d'une hiérarchie complète.

11. Par exemple LG n°s 21 et 37.

12. *Le Diacre...*, pp. 149-152.

13. *Le Diacre...*, pp. 143-148.

blable de déduction et de construction à partir de la signification du presbytérat envisagé principalement cette fois comme représentation du Christ-Tête. Si le presbytre peut être considéré comme le signe du Christ-Tête, exerçant l'autorité dans la communauté, le diacre sera le signe du Christ-Serviteur, destiné à manifester la présence de ce dernier dans l'œuvre de l'Eglise au cœur du monde et à rappeler en même temps aux autres membres de la hiérarchie que tous les ministres ont à vivre comme des serviteurs. L'évêque et l'Eglise tout entière ont besoin de ce signe supplémentaire de la diaconie du Christ lui-même au cœur de la diaconie de l'Eglise.

Ces tentatives pour dégager la signification du diacre dans la hiérarchie illustrent bien la difficulté constante qu'il y a à définir sa spécificité. Bien que les résultats des unes n'excluent pas ceux des autres, la plus intéressante et apparemment la plus convaincante des trois reste celle qui présente le diacre comme le signe du Christ-Serviteur. Cette théorie est cependant porteuse d'ambiguïté, car elle repose pour l'essentiel sur l'interprétation faite par J. Colson du texte d'Hippolyte évoqué plus haut (*non ad sacerdotium sed ad ministerium*), sans qu'il ait été tenu compte des pertinentes critiques philologiques et théologiques de B. Kleinheyer et de A. Kerkvoorde<sup>14</sup>. De plus, l'Evangile (Lc 22, 24-27) montre que la manière propre au Christ d'être Chef ou Tête, c'est d'être serviteur. Etre signe du Christ-Serviteur est donc une dimension essentielle du commun ministère. Peut-être le diacre est-il appelé de nos jours à faire redécouvrir aux autres degrés de la hiérarchie la véritable nature de la *diaconia* néotestamentaire<sup>15</sup>, mais cela peut difficilement suffire à le spécifier lui-même à l'intérieur de cette *diaconia*.

L'impression un peu négative qui risque de se dégager de la présentation qui vient d'être faite des essais sur la signification du diaconat ne devrait pas induire le lecteur à croire que cette piste de recherche est sans intérêt, voire sans issue. Même si leurs résultats actuels ne sont pas entièrement satisfaisants et si leur systématisation logique paraît accorder une importance excessive à la construction théologique abstraite, au détriment d'une confrontation avec les tâches apostoliques concrètes exercées hier par le diacre ou proposées aujourd'hui à son activité, les théologies de la signification du diaconat demeurent une contribution importante à l'exploration de la question fondamentale de la spécificité des diacres dans la hiérarchie.

#### *Diaconat et laïcat.*

Les théologiens du diaconat soulignent avec raison l'inconvénient qu'il y aurait à faire du diacre le ministre spécialiste de

14. Voir *supra*, note 4.

15. Voir *infra*, p. 113.

l'insertion dans le monde. Prêtres et évêques se trouveraient par là plus que jamais isolés de ce même monde. Est-ce à dire pour autant que la restauration du diaconat ne soit pas appelée à modifier en profondeur la manière dont sont actuellement conçus et vécus les rapports de l'Eglise et du monde ? H. Denis ne le pense pas et il amorce par deux fois<sup>16</sup> — malheureusement sans développer beaucoup sa pensée — une critique du couple dualiste sacerdoce-laïcat dans lequel la relation Eglise-monde s'exprime en termes d'extériorité. La redécouverte conciliaire de l'Eglise comme peuple de Dieu dans le monde manifeste, selon lui, le caractère trop sommaire d'une distinction sacerdoce-laïcat considérée à tort comme adéquate. Les ministres sont eux aussi membres du *laos* de Dieu. Les laïcs possèdent le sacerdoce universel. L'Eglise ne fait pas nombre avec le monde, elle n'est pas un monde dans le monde, elle manifeste au contraire ce dernier comme monde-dans-le-Christ. Dans l'Eglise, la vraie distinction est celle-ci : d'une part tout le peuple de Dieu, ministres et fidèles travaillant au cœur du monde ; et d'autre part les ministères au service de cette œuvre de l'Eglise. Sans en être directement la cause, la restauration d'un diaconat vivant peut, d'après H. Denis, contribuer grandement à la réintégration de tout le ministère hiérarchique au cœur de l'existence réelle des hommes et du monde, ainsi d'ailleurs qu'à la réintégration réciproque des laïcs dans la communauté ecclésiale.

Le problème des rapports entre les nouveaux diacres et les laïcs a par ailleurs retenu particulièrement l'attention de P. Winninger, puisqu'il lui consacre un chapitre entier de la synthèse qu'il a tirée du recueil *Le diacre dans l'Eglise et le monde d'aujourd'hui*, édité sous sa direction<sup>17</sup>. Dans ces pages, P. Winninger montre qu'il est relativement facile de répondre à l'objection classique : pourquoi est-il nécessaire de restaurer le diaconat, puisqu'un laïc peut faire tout ce que fait un diacre ? Un laïc pourra remplir à titre de suppléance momentanée l'une ou l'autre (jamais toutes) des tâches assignées au diacre, il ne les remplira jamais *comme* un diacre, c'est-à-dire comme un ministre de l'Eglise. Car le diacre est un pasteur qui unit en sa personne, dans un engagement permanent marqué d'une ordination, les trois dimensions de la parole, de la charité et du culte. Malgré les apparences, sa fonction liturgique n'est pas réductible à celle d'un servant laïc, elle est l'expression de sa fonction sociale de pasteur, serviteur des ministres et du peuple et intermédiaire entre eux.

A la question : les nouveaux diacres ne nuiront-ils pas au laïcat ? les divers auteurs donnent des réponses généralement optimistes, mais relativement peu précises. Elles s'appuient sur

16. *Le Diacre...*, pp. 147-148, et *Diacres dans le monde d'aujourd'hui*, pp. 77-79.

17. *Les diacres, histoire et avenir du diaconat*, pp. 87-97.

l'immensité de la mission (P. Winninger), où tous peuvent trouver place, ainsi que sur la ferme détermination des candidats diacres à se préserver de la tentation de cléricisme<sup>18</sup>, qui serait — le mot de H. Denis est joli même s'il ne suffit pas à la réponse — une véritable « perversion étymologique » du diaconat. Il semble que la solution décisive à cette question soit à chercher dans l'approfondissement de la critique du couple sacerdoce-laïc à la lumière de la distinction peuple de Dieu - ministères.

*Le diaconat dans la métamorphose du clergé.*

S'il est une problématique brûlante, éloignée de tout archéologisme, c'est bien celle qui se répand aujourd'hui devant la chute verticale du recrutement des prêtres sous le slogan de « déclergification ». Le coup d'envoi en fut donné, on s'en souvient, par l'article d'Ivan Illich paru notamment dans la revue *Esprit* en octobre 1967<sup>19</sup>. En résumant très sommairement la pensée du théologien de Cuernavaca, on peut dire en bref qu'Ivan Illich voit pour l'avenir une Eglise animée principalement par ceux qu'il appelle des « prêtres laïcs » (c'est-à-dire sociologiquement non clercs), qui n'auront été enlevés ni à leur foyer, ni à leur milieu culturel, ni à leur travail profane, pour recevoir la formation indispensable à leur ministère, et qui exerceront celui-ci comme une activité de loisir dans la communauté même où ils auront été choisis. Si discutée que soit cette thèse, ce qui importe à notre propos c'est qu'Ivan Illich voit dans le diaconat l'instrument concret d'une telle métamorphose du « clergé » en ministères « laïcs ». « Je crois, écrit-il, que, prenant le diaconat au sérieux et sans ordonner pour le moment au sacerdoce dans sa plénitude des hommes mariés, l'Eglise peut s'épanouir au moment où le nombre des prêtres décline... En 1964, le Concile a fait un pas significatif en approuvant le diaconat marié. Le décret est ambigu puisqu'il pourrait favoriser la prolifération d'un clergé de seconde zone sans changer les structures. Mais il peut aussi mener à l'ordination d'hommes adultes, matériellement indépendants, aucunement clercs. Le grand danger est la cléricisation du diaconat : que le diacre vive des ressources de l'Eglise, retardant ainsi la nécessaire et inévitable sécularisation du ministère pastoral<sup>20</sup>. »

Sur cette question, le dernier paru et le plus attrayant des livres sur le diaconat, celui de H. Bourgeois et R. Schaller : *Nouveau monde, Nouveaux diacres*, revient explicitement et à plusieurs reprises<sup>21</sup> dans un sens qui paraît concorder avec la

18. Cf. *Diacres dans le monde d'aujourd'hui*, pp. 68-71, et *Nouveau monde, Nouveaux diacres*, pp. 100-104.

19. Ivan ILLICH, *Métamorphose du clergé*, dans *Esprit* n° 10, octobre 1967, pp. 584-601.

20. Ivan ILLICH, *op. cit.*, p. 589.

21. *Nouveau monde, Nouveaux diacres*, pp. 91-92, 112-126, 135-138.



requête formulée par l'article d'*Esprit*. La chose est d'autant plus intéressante que ce livre est le reflet des préoccupations vivantes des candidats au diaconat et de ceux qui ont accepté de répondre aux enquêtes qu'ils ont fort heureusement lancées dans le grand public. Les candidats au diaconat — ou tout au moins une portion représentative de leur groupe — souhaitent nettement que leur futur ministère soit « une forme de hiérarchie non cléricale » et tiennent beaucoup à ce que l'ordination ne les enlève pas à l'activité professionnelle qu'ils exercent. Ils n'excluent pas du tout l'idée — dont ils ne veulent certainement pas faire un brûlot subversif — que le diaconat joue le rôle d'un « ministère médical », qui permettrait de purifier l'idée que l'on se fait de la hiérarchie<sup>22</sup>. Ajoutons, sur la base d'informations personnelles, que le lieu de passage vers des formes non cléricales de ministère presbytéral pourrait bien être la personne des catéchistes-chefs de communauté des pays de mission, qui ont déjà fourni le principal point d'appui à l'idée d'une restauration du diaconat. Dans certains pays d'Afrique, par exemple, où l'expulsion des prêtres européens peut se produire du jour au lendemain, il ne manque pas de missionnaires pour penser qu'il faudrait conférer à ces catéchistes non pas le diaconat mais le presbytérat.

*Pour conclure...*

Que ce soit par rapport à la redécouverte du culte du Nouveau Testament, à la systématisation nouvelle du sacrement de l'Ordre autour de la notion de ministère, à la rectification de la relation Eglise-monde ou sacerdoce-laïcat, ou encore à la nécessaire métamorphose du clergé, le nouveau diaconat semble principalement appelé à jouer un rôle de catalyseur ou de ministère « médical » dans l'évolution du christianisme contemporain. Il serait illusoire cependant de s'attendre à voir les diacres mener à bien cette activité prophétique, s'ils ne réussissent pas préalablement à se définir eux-mêmes dans leur spécificité. Il est donc à souhaiter que l'indispensable expérimentation *in vivo* qu'appellent unanimement candidats et théologiens permette bientôt par la confrontation avec les nécessités apostoliques concrètes de formuler peu à peu une théologie spécifique du diaconat, qui soit pleinement satisfaisante. Les méthodes d'information, de réflexion et de travail collectif des communautés pré-diaconales, dont le petit livre *Nouveau monde, Nouveaux diacres*, est un reflet parmi d'autres, autorisent à bien augurer de l'avenir.

*La Sarte, Huy (Belgique).*

Matthieu CNUDE, o.p.

22. *Ibid.*, p. 92.